

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 mai 2023	25 mai 2023
23	17	17 + 2		

Délibération 2023_06_09 : Commission CAO

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 5 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Marc-Antoine LAMBERT, Jean-François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Walter GARCIA, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Christophe PARION (donne pouvoir à Claude RAVON), Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5 II et L 2121-21,
Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membre titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Monsieur le Maire appelle les listes à présenter leur candidature,

Considérant qu'une seule liste, se composant de 3 titulaires et de 3 suppléants, est candidate :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claude RAVON	Jean-Yves BOUCARD
Jean-Pierre PARONNEAU	Cécile BONNIFAIT
Berend KAMP	Martine LLEU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la liste à main levée,

VOTE :

Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19

La liste ci-dessus est élue, à la majorité, avec 18 voix Pour et 1 abstention (Mme Paronnaud).

AR Prefecture

017-200080091-20230605-20230609-DE
Reçu le 09/06/2023

Le conseil municipal, Proclame les résultats comme suit :

Président : le Maire ou son représentant,

Membres Titulaires : Messieurs RAVON Claude, PARONNEAU Jean-Pierre, KAMP Berend.

Membres Suppléants : Monsieur BOUCARD Jean-Yves, Mesdames BONNIFAIT Cécile, LLEU Martine.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091– 20230605 – 2023_06_09 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09 / 06 / 2023
Rendu exécutoire le 09 / 06 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 5 juin 2023.

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX